

COURRIEL

Repentigny, le 14 mai 2018

**Objet : Demande d'accès concernant le 7201, boul. Laurier à Terrebonne.**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 3 mai 2018, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 15 juillet 2015, 2 pages
- Avis d'infraction du 25 mars 2003, 2 pages
- Rapport d'accident technologique, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Original signé par :** Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

### 1 Identification

Date de l'évènement :	2015-06-19	Heure de l'évènement :	h
Date du signalement :	2015-07-13	Heure du signalement :	h
Date de l'intervention :	2015-07-15	Heure de début :	13 h 45
		Heure de fin :	h
Intervenant d'urgence :	Sylvie Denis		
	Accompagné de :		

N° intervention :	300976100	Type d'intervention :	Intervention d'Urgence-Environnement (signalement)
N° gestion documentaire :	7110-14-15-64008-040	N° du rapport d'urgence :	401271687
N° demande :	200394985	Type de demande :	Urgence
Catégorie :	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3		
Objet de l'intervention :	TERREBONNE Rapport de rejet d'halocarbures de 45,45 kg de fréon R-404A survenu au 7201, rue Laurier à Laplaine chez Maxi		

### Signalement

Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
art 53-54	Responsable	art 23-24	art 23-24

### Lieu

Nom du lieu :	Maxi (#0156)		
Nom usuel du lieu :	Maxi (Laplaine)		
N° du lieu :	X2155803	Type de lieu :	immeuble et infrastructure
Localisation du lieu :	Adresse du lieu : 7201, rue Laurier Terrebonne (Québec) J7M 1A6		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :			
Milieu impacté :	<input type="checkbox"/> Eau	<input checked="" type="checkbox"/> Air	<input type="checkbox"/> Sol
	Infrastructure :	<input type="checkbox"/> Souterraine	<input type="checkbox"/> Surface

### Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Loblaws inc.		400, avenue Ste-Croix Saint-Laurent (Québec) H4N 3L4	Y2066493

### Conditions météo

SO

### Produits en cause

Ajouter un produit

SO

Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité
Fréon R-404A	3337	2.2	Gaz	Approximative	45,45		Kg

### Organismes impliqués (Personnes rencontrées)

SO

### Photos numériques

SO

### Autres pièces annexées au rapport

SO

### Échantillons

SO

### 2 Journal des opérations (rapport détaillé)



Date	Heure	Activités
1	2015-07-13	11 h 09
		De : art 23-24- Réception par télécopieur d'un rapport de rejet d'halocarbure fréon R-404A de 45,45 kg qui a été occasionné par une fuite de réfrigérant dans l'évaporateur. L'évaporateur a été rempli et tout est revenu à la normale.
		À : Urgence-Environnement

### 3 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

#### 4 Conclusion

Tout est revenu à la normale.

\*Voir rapport art 23-24

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

#### 5 Recommandations

Ainsi, je recommande de FEMER le dossier

Autres éléments pertinents

SO

Rédigé par : Sylvie Denis

Signature :

Date de signature : 2015-07-15

#### 6 Vérification du rapport d'urgence

Approuvé par : Yannick Jean

Fonction : Adjoint au Coordonnateur des Urgences Environnementales

Signature :

Date :

Commentaires :

Sago effectué le 2015-07-15  
Dossier terminé et classé le 2015-07-15

CERTIFIÉ

Repentigny, le 25 mars 2003

AVIS D'INFRACTION

Natrel inc.  
333, boul. Lebeau  
Montréal, (Québec)  
H4N 1S3

N/Réf. : 7610-14-01-04160-01

Objet : Rejet accidentel d'une matière dangereuse

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 18 mars 2003 par un intervenant d'Urgence Environnement de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Avoir émis accidentellement un contaminant sans avoir avisé le Ministère;
  - Loi sur la qualité de l'environnement
    - article 21
  
2. Avoir omis de prendre les mesures immédiates pour faire cesser le déversement d'un contaminant, d'aviser le Ministère et de ne pas avoir nettoyé les lieux contaminés;
  - Règlement sur les matières dangereuses
    - article 9

Direction régionale de Lanaudière

100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Téléphone : (450) 654-4355  
Télécopieur : (450) 654-6131  
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

## AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7610-14-01-04160-01

Le 25 mars 2003

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355, poste 238.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

PV/pv



Pierre Vallières, technicien  
Service de l'environnement

Cc : Maxi La Plaine

N° Référence : \_\_\_\_\_

T- 14-2003-03-18-3381

( )

Date de l'événement : 18mars 2003 N° de photos : 3  
 Organisme impliqué : Natrel Tél. : 514 332-2220  
 Adresse : 333, Lebeau Poste :  
 Ville : Saint-Laurent Code postal : H4N 1S2  
 Endroit de l'événement : Maxi Code S.P. :  
 7201, Boul Laurier La Plaine (Québec)  
 Ville de l'événement : La Plaine 450-968-2876 N° de ville : 64020  
 Produit en cause : Diesel État du produit L/S/G : ( )

NON CLASSÉ	CLASSE	UN : 1202
	3.2	CAS :

Quantité : Approx.  litres : 50  
 Précise :  Dév. : 50  
 Sans Dév. :  Réc. : 40

Aspects humains

Sans objet :   
 Évacués :  N°bre :  
 Blessés :  N°bre :  
 Traités imm. :  N°bre :  
 Hospitalisés :  N°bre :  
 Décédés :  N°bre :

SECTEUR : Aéroportuaire  Commercial  Forestier  Autres :   
 Industriel  Minier  Mixte   
 Portuaire  Résidentiel  Rural

IMPACT : Air  Cours d'eau  Infrastructure d'intérieur   
 Infrastructure souterraine  Infrastructure de surface  Milieu naturel  Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien  Bris d'équipement  Déversement illégal  Ferroviaire   
 Incendie  Manutention  Maritime  Réservoir   
 Routier  Travaux illégaux  Autres  vandalisme

Sommaire (causes de l'événement) :

Signalé par : art 53-54 Origine M.E.F. (O/N) : (N)  
 Organisme : Épicerie MAXI Appel reçu à : 6 h 44 Min  
 Tél. : (450) 968-2876 Date : 18 mars 2003 Fin de la conversation : 7 h 03 Min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui  ou Non

Urgence-Environnement : Pierre Vallières Rendu sur les lieux à : 9 h 00 Min  
 Quitte les lieux à : 9 h 35 Min  
 Organisme impliqué : Temps total : Min  
 N°bre de sorties : 2

Responsables municipaux : Catégorie : 1)  2)  3)   
 Demande d'exécution de travaux : Oui  Non   
 Émissions 115.1 : Oui  Non

Autres : Cie Natrel et Maxi et cie Fonds d'urgence : Oui  Non  Coût :  
 Pér. de traitement : Int.  Ext.  Comb.

Transféré à (serv. ou code) : Région 14 inds Zone (M.T.M.) : X : Y :

Sommaire : Le camion de la Cie Natrel a perforé son réservoir de diesel coté gauche et le diesel s'est écoulé dans le puis d'égouttement des eaux de surface de la réception des marchandises

(Interventions) Colmater l'entré de l'égout pluvial, étendre de l'absorbant et faire nettoyer l'endroit pas un professionnel

N° Référence \_\_\_\_\_

T- 14-2002-03-18-3381

( )

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
6 :51	Communication avec la centrale d'urgence un camion 45 pieds bris de réservoir d'essence et possibilité que l'essence prenne les égouts.
6 :55	Communication téléphonique avec monsieur art 53-54 de chez NAXI de La Plaine.
	Un camion de la compagnie Natrel un 45 pieds à brisé le réservoir de carburant du coté gauche sur un poteau et à déverser environ 50 litres de carburant dans la descente du débarcadère il y a un regard d'égout dans la partie la plus basse du débarcadère. Le camion est reparti. Le carburant est arrêté par la neige dans la descente.
	J'ai demandé à monsieur me passer son supérieur et j'ai parlé à art 53-54 Je lui ai demandé d'étendre de la litière à chat sur le diesel qui a été déversé
7 :03	Fin de la conversation
7 : 15	J'ai communiqué avec Monsieur art 53-54 et je lui ai demandé plus de détail sur les faits. Camion de 45 pieds de la compagnie Natrel avec un tracteur de la même compagnie le chauffeur est art 53-54 et monsieur art 53-54 à parler à son répartiteur qui lui à indiqué d'aller à ville Saint-Laurent. Le camion est partie vers 6 :40
7 :27	Communication avec la Sécurité civil pour avoir le numéro de téléphone de la SAAQ
7 :30	Communication avec la SQ pour indiqué qu'il y a un camion de la compagnie Natrel qui circule avec le réservoir de carburant du coté gauche perforée.
7 :43	Réception du numéro de la SAAQ 1-800-363-9916
7 :43	Communication avec SAAQ pour leur donner les informations sur le camion et son conducteur
7 :49	Fin des communication téléphonique
9 :00	Arriver sur les lieux derrière le Maxi de La Plaine au quai de réception des marchandises
	J'ai rencontré monsieur art 53-54 gérant des fruits et légumes Tel : 450-968-2876 fax. 450-968-2876
	Nous avons fermé le trou d'homme des égouts pluviaux avec un plastique et de l'absorbant. Le diesel est imprégné dans la glace au sol.
	J'ai remis à monsieur Lapalme la liste des entrepreneurs qui peuvent nettoyer l'endroit
9 :35	Départ des lieux